



République Française
Département du Bas-Rhin - Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri ****
Commune nature ***
Village étoilé **
Culture et langues régionales ➔

Délibérations du Conseil municipal du 8 mars 2024 19h à la Mairie-Annexe

Le huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal du bâtiment annexe de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée le 28 février 2024 par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 21

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SÜDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :

Hélène FLEURIVAL Procuration à Chantal LEONARD
Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON
Dany KUNTZ Procuration à Bruno MICHEL
Marie-Claire OSWALD Procuration à Estelle HARTER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal 29 janvier 2024
3	Débat d'Orientation Budgétaire 2024
4	Octroi d'une subvention à la Circonscription de Strasbourg 4 dans la cadre des Olympiades de la Lecture
5	Autorisation de signer 4 contrats aidés
6	Création de 2 emplois d'adjoint technique contractuels à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé de nommer Guy HORNECKER pour remplir les fonctions secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et

DESIGNE Guy HORNECKER pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2024

Il s'agit d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation de la commune. Il se tient dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

Ce point est présenté par Michèle HOUILLON, Adjointe au Maire en charge de la gestion financière, et par la Directrice Générale des Services, qui donnent des explications sur les différentes indications du document.

Madame le Maire indique que la situation financière de la commune est plutôt confortable mais reste toujours à surveiller.

- VU** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** le présent rapport
- VU** les décisions prises en Commission des Finances en date des 5 et 26 février 2024
- VU** la transmission du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire aux élus
- VU** le débat

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ce débat sur les orientations générales pour le budget 2024 présenté par Madame la Directrice Générale des Services et Madame l'Adjointe en charge des finances.

Document Débat d'orientation budgétaire ci-joint.

4. Octroi d'une subvention à la Circonscription de Strasbourg 4 dans la cadre des Olympiades de la Lecture

La Circonscription de Strasbourg 4 organise durant l'année scolaire 2023/2024 un concours de lecture collective à haute voix : les Olympiades de la Lecture.

Ce concours s'adresse aux élèves du CP au CM2. Il concernera toutes les classes de Holtzheim, soit 215 élèves.

La finale se déroulera le 23 mai à Lingolsheim. Elle concernera les équipes sélectionnées par les jurys qui siégeront dans les écoles participantes début avril.

A l'heure où Strasbourg s'apprête à devenir la « capitale du livre », ces Olympiades de la Lecture sont l'occasion pour les élèves de la circonscription de travailler la lecture à voix haute et d'en faire profiter un auditoire.

Pour ce concours, la circonscription aura notamment besoin de matériel de sonorisation et d'éclairage, ainsi que de récompenses pour les classes gagnantes. Pour cela, un budget prévisionnel de 3 500 € a été établi. Une demande de participation financière de 500 € a été faite par la circonscription à la commune de Holtzheim.

Ce point est présenté par Chantal LEONARD, Adjointe au Maire en charge de la petite enfance et des écoles.

Pascale ZEHNER demande à qui est versée la subvention ? Il lui est répondu que la subvention sera versée à l'Inspection Académique.

Chantal LEONARD présente la composition du jury.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 500 € (cinq cents €) en faveur de la Circonscription de Strasbourg 4 correspondant dans le cadre des Olympiades de la Lecture.

Cette somme sera imputée sur le compte 65731 du budget.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

5. Autorisation de signer 4 contrats aidés

L'Etat a mis en place des contrats parcours emplois compétence. Il s'agit de contrats spécifiques destinés à accompagner les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Ce point est présenté par la Directrice Générale des Services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer quatre contrats aidés (2 comme agents techniques, 1 comme agent d'entretien, 1 comme ATSEM) renouvelables.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

6. Création de 2 emplois d'adjoint technique contractuels à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois

Il est proposé de créer deux emplois d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuels, pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois, période estivale, au service technique. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 361.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce point est présenté par Bruno MICHEL, Adjoint au Maire en charge du patrimoine et de la vie du village.

Considérant le surplus de travail pour le service durant la période estivale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer deux emplois d'adjoints techniques contractuels à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Divers

Madame le Maire lit la communication sur l'opération « Extension et restructuration de l'école du Centre, de l'accueil périscolaire et du RPE » et informe l'assemblée que ce projet est définitivement clôturé. La Maîtrise d'œuvre, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et le Contrôle Technique en seront informés très prochainement.

Elle rappelle qu'une classe sera fermée à la prochaine rentrée scolaire.

La séance est clôturée à 20h00.

Holtzheim, le 25 mars 2024

Madame le Maire Pia IMBS



Le secrétaire de séance Guy HORNECKER

